

GEDI VEPRO

Fabricant de Vêtements Professionnels

DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

127 rue Jules Bournet 03100 Montluçon - France
Tél. +(33) 47 008 008 0

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

Short / bermuda / pantacourt : DT SHT HV C2



est un EPI de catégorie II conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type n°033/2025/0401 du 12/06/2025 valable jusqu'au 12/06/2030.

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 :2013+A1-2021**
- **EN ISO 20471 :2013+A1 :2016**  **3**

Cette attestation est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Fait à Montluçon, le 12/06/2025,

Par Antoine Rousselin, en qualité de Directeur Général de GEDIVEPRO

Signature

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 80- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5